Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 23/02/2023 à 16h24
Réference de l'AR : 054-200043693-20230220-2023_008-DE
Affiché le 23/02/2023 ; Certifié exécutoire le 23/02/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 23-01-08

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 20 FEVRIER 2023

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	33	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	8	(c)
Soit un total de votants potentiels de	43	(a+b+c)

Objet
DEMANDE DE SUBVENTION CAF SITE PERISCOLAIRE TELLANCOURT

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* :MULDER D (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)-SAPA D (BOISMONT)– GRETHEN P (CHARENCY)- GEORGES D (DONCOURT) -J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JP JACQUE (LONGUYON) –C PERCHERON (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- LAHURE E(LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) D PIEDFER (LONGUYON)-L -TROMBINI AM (LONGUYON) – LECOINTRE C (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)- G PAQUIN (LONGUYON)-JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)-B DELATTRE (OTHE)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (st JEAN LES LONGUYON) - R SAUNIER (ST PANCRE)-JENNESSON R (ST SUPPLET)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)-VERRON L (VILLERS LA CHEVRE)- A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- JP DALLA RIVA (VILLETTE)- LAURENT C (VIVIER SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : BIANCHI G (GRAND FAILLY) – SEBAA D (TELLANCOURT)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** JF MARIEMBERG ALLONDRELLE à B DELATTRE OTHE- JF AZZARA BEUVEILLE à J THOMAS HAN DEVANT PIERREPONT- GUILIN P BEUVEILLE à FAIETA M PIERREPONT- DIDIER F COLMEY à WEISS J EPIEZ- WOJCIK JL LONGUYON à LAHURE E LONGUYON- HOUSSON L LONGUYON à POLLRATZKY M LONGUYON- FOULON N LONGUYON à JP JACQUE LONGUYON- GERARD G LONGUYON à PAQUIN G LONGUYON

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 22/02/2023, que la convocation du Conseil avait été faite le 14 FEVRIER 2023 Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

- Objet de l'opération : Construire un périscolaire plus grand, permettant de respecter les différentes normes imposées à ce service, pour la plupart non respectées à ce jour. Normes de sécurité notamment au niveau des évacuations et de la circulation des élèves ; Norme HACCP pour les cuisines avec la séparation du propre et du sale ; des WC adaptés et en nombre suffisant pour les enfants ; Des vestiaires pour le personnel ; L'accessibilité avec un bâtiments de pleins pieds.

- Objectifs poursuivis : Suppression de transport méridien rendu impossible à ce jour du fait de la taille du périscolaire et accueillir les enfants de communes voisines. En effet, l'études d'une nouvelle carte scolaire sur notre territoire, afin de sauvegarder nos écoles rurales, risques de provoquer la fermeture des plus petites.

Coût estimatif du projet :

POSTES DE DÉPENSES (par corps de métier)	MONTANT H.T.
Gros œuvre (mur et toit) + raccordement réseau	240 000€
Menuiserie extérieure	80 000€

Menuiserie intérieure	60 000€
Isolation	80 000€
Sol	50 000€
Peinture	20 000€
Chauffage sanitaire	80 000€
Electricité	60 000€
Aménagement office	30 000€
Etudes	35 000€
Maitrise d'œuvre	65 000€
TOTAL	800 000€

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi, le cas échéant)	Taux
DSIL ou DETR	240 000 €			30%
Autres subventions de l'Etat : - FNADT - Réserve parlementaire - Autres				
Union Européenne				
Région	104 000€			13%
Département	96 000€			12%
Fonds de concours				
Autres subventions (ADEME, Agence de l'eau...)				
Sous/Total subventions publiques	440 000 €			
Autres financements (CAF...)	200 000€			25 %
Autofinancement	160 000€			20%
Emprunt				
TOTAL	800 000€			**100,00 %**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

Avec 41 POUR 2 CONTRE (B DELATTRE OTHE- JF MARIEMBERG ALLONDRELLE)
Décide
- de valider le projet de création d'un accueil périscolaire à TELLANCOURT

- d'autoriser le Président à demander une subvention à la CAF de 25% du montant du projet

Fait à LONGUYON le 22/02/2023

Le Président

TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS

Jean-Pierre JACQUE